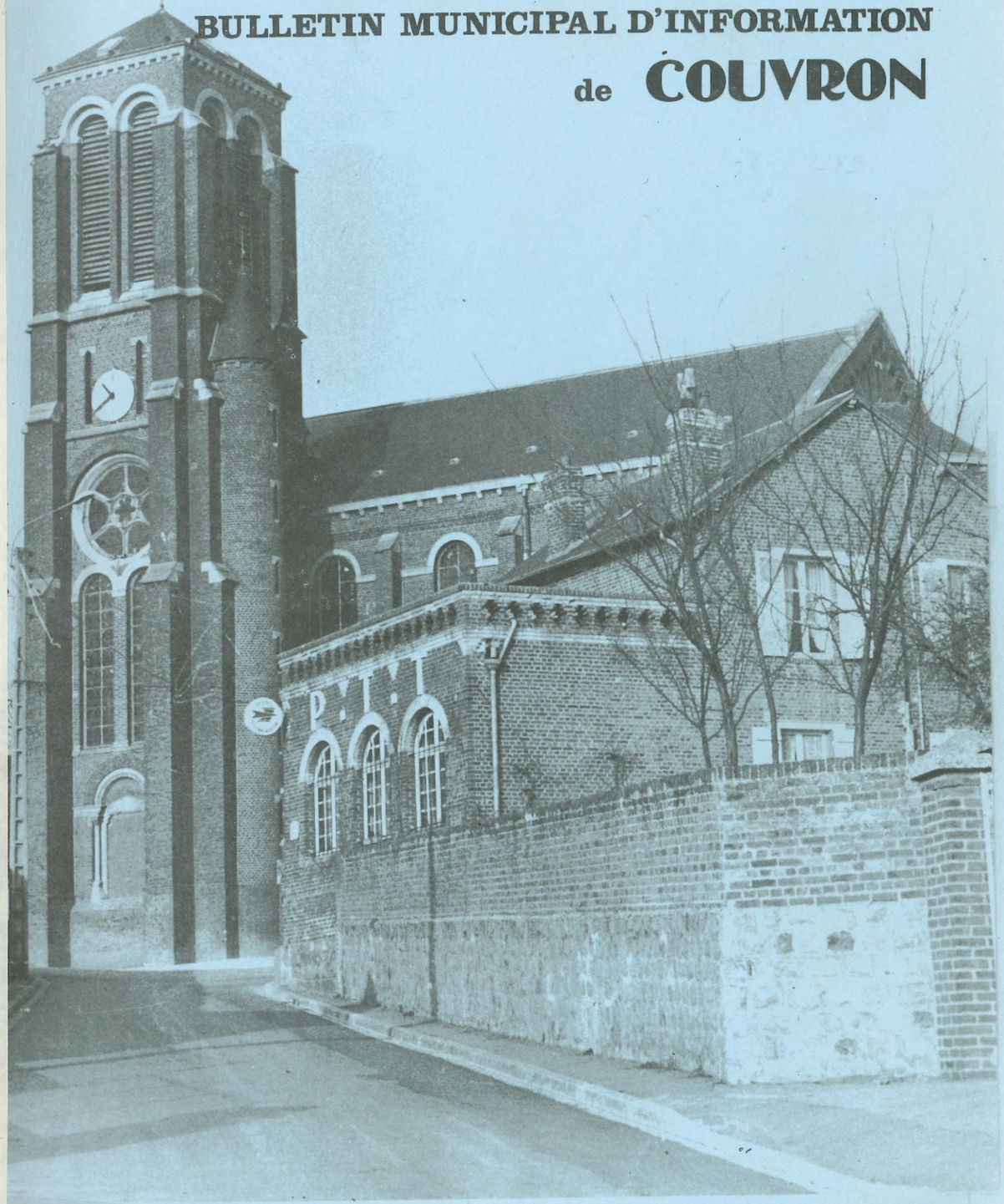
"LE TOUR DE VILLE"

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

de COUVRON



N° 1

JUIN 1983



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chers Administrés,

Je salue sincèrement la parution du premier numéro du "Tour de Ville" et lui souhaite longue vie. Je remercie chaleureusement l'équipe de rédaction qui s'est mise au travail pour le réaliser.

Au cours de mon précédent mandat j'ai eu le plaisir de recevoir, à deux reprises, des auditeurs aux séances du Conseil Municipal ; c'est bien peu, si l'on pense que les décisions qui conditionnent l'avenir de notre commune se prennent en ces occasions. C'est là que se crée une partie de l'information qui vous intéresse.

Alors que le besoin d'information est évident et devant le peu d'engouement pour assister aux séances du Conseil Municipal (peut-être parce que la parole n'est pas donnée aux auditeurs !) une décision s'est imposée à nous : l'information ira à vous.

Les rubriques qui nous sont proposées dans ce bulletin me paraissent intéressantes, voire attrayantes. Les rédacteurs se proposent de donner la parole, chaque trimestre, sous forme de reportage, à nos concitoyens afin de les faire mieux connaître à travers leurs professions ou leurs occupations extra-professionnelles. Ce sera un moyen de faire bénéficier l'ensemble de la population de l'expérience des autres comme nous pouvons le constater dans ce premier reportage.

Les pages de ce bulletin seront ouvertes, aussi, au Foyer Culturel afin que les nouveaux arrivants à COUVRON puissent connaître les différentes occupations qui leur sont proposées ; notre souci étant leur intégration la plus rapide et la mieux réussie possible. La vie de l'école apportera, en même temps que des informations utiles, une bouffée de jeunesse à nos pages. L'historique de notre village intéressera, j'en suis sûr, les passionnés d'Histoire.

L'équipe de rédaction se propose de vous donner une information objective, intègre et dépourvue de toute tentative idéologique ou partisane. Ce qu'elle souhaite profondément c'est que cette information soit réciproque et que vous nous fassiez part de vos remarques et suggestions afin d'enrichir ce bulletin.

Le Conseil Municipal et moi-même comptons sur vous tous pour nous aider à mener à bien cette tâche d'information.

Marcel VIVES

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Travaux, Voirie

MM. LAMBERT Jean, DEHON Gérard, LIEDORP André, DORIER Jean-Claude, BLONDELLE ELie, COUSIN Daniel, SEBESTYEN Edmond.

Environnement, Construction, Urbanisme (P.O.S.)

MM. DORIER Jean-Claude, DEHON Gérard, COUSIN Daniel, THIEFAINE Bernard, SIMPHAL Frédéric, BLONDELLE Elie, VIVES Marcel, Mme HEMERY Yvette.

Commission des fêtes

MM. THIEFAINE Bernard, DEHON Gérard, BLONDELLE Elie, SEBESTYEN Edmond, LIEDORP André, SIMPHAL Frédéric, LAMBERT Jean, Mmes ROHART Eliane, HEMERY Yvette, Mlle LEBOUCHER Marie-Agnès.

Patrimoine communal

MM. TAMBOURET Gilles, DEHON Gérard, LIEDORP André, COUSIN Daniel, LAMBERT Richard, BLONDELLE Elie, SIMPHAL Frédéric, Mme ROHART Eliane, Mlle LEBOUCHER Marie-Agnès.

Commission de la salle des fêtes

Mme ROHART Eliane, MM. THIEFAINE Bernard, DEHON Gérard, LAMBERT Richard.

Commission des Impôts

Mme HEMERY Yvette, MM. DEHON Gérard, SIMPHAL Frédéric (Conseillers)

Syndicat d'elecricité de Laon-Nord

MM. VIVES Marcel, BLONDELLE Elie, DORIER Jean-Claude (suppléant)

Syndicat du Personnel de Chauny

Mme HEMERY Yvette

Syndicat du C.E.S. de CRECY-SUR-SERRE

MM. VIVES Marcel, DORIER Jean-Claude, M. TAMBOURET Gilles (suppléant)

Bureau d'aide sociale

MM. SIMPHAL Frédéric, DEHON Gérard, SEBESTYEN Edmond, TAMBOURET Gilles, Mme ROHART Eliane, Mlle LEBOUCHER Marie-Agnès (Conseillers) Mmes BLONDELLE Noëlly, LEFEBVRE Madeleine, LACROIX Geneviève, VIVES Marie-Claire.

Commission Budget

MM. LIEDORP André, DEHON Gérard, DORIER jean-Claude, THIEFAINE Bernard, SIMPHAL Frédéric, LAMBERT Richard, BLONDELLE Elie, Mmes ROHART Eliane, HEMERY Yvette.

Commission du Bulletin Municipal

MM. THIEFAINE Bernard, DORIER jean-Claude, TAMBOURET Gilles, DEHON Gérard, LAMBERT Richard, SEBESTYEN Edmond, Mlle LEBOUCHER Marie-Agnès.

"L'INTERVIEW" du "Tour de Ville" !...

"LA CULTURE BIOLOGIQUE"

Entretien avec Mr. VUILLIOT



Aujourd'hui nous vous proposons le résumé d'un entretien que nous avons eu avec Monsieur et Madame VUILLIOT, spécialisés dans la culture biologique (1), basée sur les principes mêmes de l'écologie (

Si chacun de nous, en campagne, rêve de son petit coin de jardin, tout le monde n'a pas la chance d'avoir "les doigts verts". Certains y réussissent à merveille tout naturellement, d'autres tout simplement parce qu'ils ont appris.

"AU JARDIN, L'IMPORTANT C'EST D'AIMER"

QUESTION DU JOURNAL : - *Qu'est-ce que la culture biologique ?*

REPONSE DE M. VUILLIOT : - La culture biologique est l'objet, depuis quelques années, de sujets tabous mais à cause de l'apparition de nouvelles maladies attribuées à une soi-disant malnutrition ou à l'utilisation de produits alimentaires provenant de cultures courantes utilisant de nombreux pesticides et engrais dont les effets se font également ressentir d'une manière néfaste sur l'organisme. Ce sujet devient d'actualité et mérite effectivement une large information.

- La culture biologique doit répondre à quels critères ?

- Tout d'abord connaître le cycle reproductif des espèces et bien l'adapter au milieu ambiant.

(1) biologie : *science des lois de la vie. Etude du cycle reproductif des espèces.*
(2) écologie : *adaptation de l'organisme au milieu ambiant.*

- Quelles sont les principales règles à observer ?

- Nous tenons compte des cycles lunaires car certains végétaux, tels que les tomates, pois, haricots, poireaux, pommes de terre, cornichons, oignons, laitues, carottes et fraisiers sont particulièrement sensibles à ses effets et nous en tenons compte.

Ensuite, il faut bien respecter l'assolement de la terre sur 4 ans, c'est-à-dire la succession périodique des différentes cultures. La culture répétée d'une même plante sur la même parcelle donne des récoltes de plus en plus faibles.

L'assolement permet l'utilisation judicieuse des ressources du sol par exemple en faisant succéder une plante à racines superficielles (céréale) à une plante à racines profondes (betterave), une légumineuse enrichissant la terre en azote (plante améliorante) à une pomme de terre ou un choux avide d'azote (plante épuisante) une plante nécessitant des sarclages, donc la destruction des mauvaises herbes, à une plante salissante (céréale).

Notre culture est basée sur le respect des cycles naturels de ce fait les engrais et pesticides chimiques sont totalement proscrits.

- Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans cette forme de culture ?

- Nous sommes confrontés à deux problèmes importants :

1°) La fertilisation :

Nous fertilisons la terre par apport de fumier et matières organiques compostées. L'enrichissement en phosphate naturel et calcaire est obtenu par apport de roche pulvérisée riche en ces produits.

Il n'y a pas de carence si la fertilisation est bien conçue.

2°) Le désherbage :

Nous venons à bout des mauvaises herbes en travaillant très fréquemment la terre avant les semis. La présence d'herbes dans les jeunes pousses nous obligent à effectuer un sarclage manuel, ce qui représente un travail très astreignant.



.../.

- La culture que vous effectuez s'adapte-t-elle bien au climat de notre région ?

- Nous sommes tributaires des aléas du temps car un printemps pluvieux, comme c'est le cas cette année favorise le développement et la prolifération des parasites. Pour combattre ces parasites, nous utilisons les vertues de certaines plantes que vous rencontrez dans vos terrains, telles les orties et la Prêle.

La prêle est utilisée après infusion et l'ortie piquante après macération.

L'ortie piquante, qui se reconnaît à la forme de sa tige, qui est ronde, se distingue de l'ortie blanche qui est de la catégorie des lauriers et dont la tige est carrée.



- Le mode de culture que vous pratiques vous donne-t-il de bons résultats ?

- Dans les meilleures conditions, la culture biologique produit quantitativement les deux tiers d'une culture classique. Pour certains primeurs et pour satisfaire certaines demandes de la clientèle, nous cultivons sous couvert (tunnels plastiques) mais ne pratiquons pas le forçage qui pourrait s'effectuer par le chauffage artificiel du sol.

En conclusion, nous pouvons dire que les produits d'une culture biologique devraient rencontrer une clientèle tendant à se développer mais il est difficilement concevable et utopique de penser que tous les gens opteraient pour ces produits lorsque les prix jouent dans certains cas un rôle très arbitraire.

Dans le cadre de réunions d'information ouvertes à tous et sur proposition de M. VUILLIOT qui, par sa présence, pourra nous donner de précieux conseils, nous nous proposons d'effectuer quelques réunions afin que chacun puisse débattre des différents et délicats problèmes du jardinage.

Interview réalisé par Gilles TAMBOURET et Edmond SEBESTYEN

UN PEU D'HISTOIRE !

Cette rubrique va s'inspirer très largement de la monographie réalisée vers 1888 par M. Alphonse Jules LEFEVRE, instituteur à COUVRON.

Ce travail débute par une étude sommaire de la géographie de notre commune.

COUVRON et AUMENCOURT faisait partie, avant 1791, du baillage du Vermandois, généralité de SOISSONS, diocèse et élection de LAON, subdélégation de LA FERE et dépendant du grenier à sel de LAON.

Depuis cette époque, il a été compris dans le département de l'Aisne, arrondissement de LAON, canton de CREPY-EN-LAONNOIS et rattaché en 1800 au canton de CRECY-SUR-SERRE dont il fait toujours partie.

Il est situé à 14 km Nord-Ouest de LAON et à 11 km Sud-Est de CRECY-SUR-SERRE ; il est la résidence d'un notaire, d'un percepteur des contributions directes, d'employés des contributions indirectes pour le service de la Râperie. Un bureau de poste et un télégraphe y ont été créés en 1881, ils desservent MONCEAU-LES-LEUPS et REMIES. Le chemin de fer de LAON à TERGNIER coupe l'extrémité Sud-Ouest du territoire. La station de CREPY-COUVRON se trouve à 2 km Sud du village de COUVRON.

Son territoire d'une étendue de 1.338 ha est compris entre 1° 8' et 1° 13' 40" de longitute Est, et entre 49° 37' et 49° 40' de lattitude Nord. Il est limité par les communes suivantes : REMIES au Nord, ASSIS-SUR-SERRE au NOrd-Est, CHERY-LES-POUILLY et VIVAISE à l'Est, CREPY-EN-LAONNOIS au Sud, FOURDRAIN et VERSIGNY au Sud-Ouest et MONCEAU-LES-LEUPS à l'Ouest.

Le terrain de 1.289 ha se divise ainsi : terres labourables 923 ha, prairies naturelles 7 ha, jardins, vergers, parcs 82 ha, Bois 272 ha, landes, patis et bruyères 5 ha.

Les dépendances sont : AUMENCOURT, ferme à 1,2 km Nord-OUest,un moulin à vent brûlé vers 1850, la râperie à 2.500 km Sud-Est, construit e n 1875 appartenant à 1'une des deux sucreries d'AULNOIS ; c'est à tort que 1'annuaire du département l'appelle râperie de VIVAISE puisqu'elle est située sur le territoire de la commune de COUVRON.

Relief du sol : le sol généralement plat fait partie de la plaine qui s'étend au Nord de LAON, l'extrémité Nord-Est est plus élevée et appartient aux hauteurs qui limitent, au Sud, la vallée de la Serre. L'altitude est comprise entre 68 m et 21 m. La carte cantonnale et celle de l'Etat major indiquent au midi du village une hauteur de 110 mètres. Il y a lieu de croire à une erreur car c'est un des points les plus bas du terroir.

Géologie : la couche arable d'une faible épaisseur est composée de sable et d'argile et repose sur la craie blanche.

Hydrographie : aucun cours d'eau. Des puits de profondeur de 12 à 24 m fournissent aux habitants l'eau nécessaire à leur alimentation ; cette eau remontée soit au moyen de pompes, soit à l'aide d'une chaîne passée sur une poulie ; des mares servent d'abreuvoir aux animaux.



A l'extrémité de la rue St-Privat, se trouvent de chaque côté du chemin de VIVAISE à COUVRON, deux longs fossés, large de plusieurs mètres. Ils servent à capter les eaux pluviales tombées dans la partie supérieure du village et amenées en cet endroit par l'inclinaison du sol. Ces deux exutoires sont appelés "la Gloupisse". La Gloupisse est très ancienne car un acte de l'état civil en mentionne l'écriture dès le 23 Juillet 1693. La rue St-Privat était alors la rue de la Gloupisse.

La faune communale est la même que la faune laonnoise. Quelques sangliers, chevreuils, cerfs échappés de la forêt de St-Gobain séjournent moins longtemps dans les bois de COUVRON. Les lapins nombreux y attirent beaucoup de renards, on rencontre de loin en loin quelques blaireaux.

La flore locale est aussi la flore Laonnoise ; on y trouve l'orchis laxiflora.

FETES & CEREMONIES

J'ai le plaisir de vous présenter ci-après, le programme des "Fêtes et Cérémonies" organisées par le Comité des Fêtes, au cours des mois de Juin et Juillet prochains :

Fête communale des 18, 19 et 20 juin

- Samedi 18 Juin

. Ouverture de la fête par la fanfare de CREPY-EN-LAONNOIS,

. Bal animé par l'orchestre "JACKI ANDRE"

. Attractions foraines

- Dimanche 19 Juin

. Au cours de l'après-midi, vous seront proposés deux combats de Catch :

° Combat simple : ROSSI GINO
contre
JENKINGS - BERT

° Combat à quatre : LISSANDRO LUIGI
& TAGLIAFERRI Marco
contre
LES SATANIC'S

. A l'issue de ces combats, quelques morceaux de musique seront interprétés par des Musiciens Coveronnais

. Attractions foraines

. Grand Bal avec l'Orchestre "JACKY ANDRE"

- Lundi 20 Juin

. Distribution de tickets gratuits aux enfants

. Concours de boules en bois

. Attractions foraines

. Grand Bal avec l'Orchestre "JACKY ANDRE"

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

- Le 13 Juillet (au soir)

Bal à 21 h 30 avec l'Orchestre "Christian et son ensemble"

- Le 14 Juillet

Matin : Cérémonie commémorative

Vin d'honneur

Après-midi : Jeux divers proposés et animés par les membres du Comité des Fêtes (ces jeux sont ouverts à tous les jeunes de 6 à 77 ans -et plus-)

Dans les limites des moyens qui sont mis à sa disposition par le Conseil Municipal, le Comité des Fêtes a le souci de satisfaire la population Coveronnaise et compte sur vous tous dans le but d'assurer la pleine réussite de ces festivités.

Le Vice Président
du Comité des Fêtes,

G. DEHON

LA VIE DE L'ECOLE

"CONSULTATION-REFLEXION" POUR LES ECOLES PRIMAIRES

Les participants (parents, enseignants) ont répondu au questionnaire national comme suit :



1° - *Que souhaiteriez-vous que les enfants apprennent et qu'ils n'apprennent pas en ce moment à l'école ?*

- une langue étrangère,
- l'informatique,
- des sciences humaines ; ouverture sur la vie de tous les jours, instruction civique, sensibilisation aux problèmes humains.

2° - *Quels obstacles rencontrez-vous ? Quelles aides aimeriez-vous ?*

- la rigidité du système scolaire, en contradiction avec la diversitié des enfants,
- tous les problèmes d'enseignement devraient être traités à l'école pour réserver le rôle d'Educateur aux parents
- souhait : la réinstitution d'une heure d'étude.

3° - *Que proposez-vous pour individualiser l'enseignement ?*

- travailler par groupes de niveaux,
- diversifier les groupes au sein de la même classe.

4° - *Etes-vous d'accord pour l'introduction à l'école de techniques et matériels nouveaux ? Si oui, lesquels et pourquoi ?*

- micro-ordinateurs,
- télévision et magnétoscopes,
- intervention de personnes extérieures (ouverture de l'école sur l'extérieur).

5° - *Que souhaiteriez-vous à propos de la recherche et l'innovation pédaogique ?*

- un climat de confiance entre parents et enseignants,
- des stages de formation et d'information pour les enseignants.

6° - *Quelles activités péri-scolaires souhaiteriez-vous ?*

- du sport (équitation, tennis...)
- Ces activités nécessitent un réaménagement des horaires de la classe.

7° - *Voyez-vous un meilleur horaire ? une meilleure organisation de l'année scolaire ?*

- une journée plus courte et le raccourcissement des grandes vacances,
- un mois et demi de vacances l'été (le reste réparti sur l'année scolaire).

8° - *Voyez-vous une meilleure façon d'effectuer le passage de la maternelle au cours préparatoire ?*

- ne pas tenir compte de l'âge de l'enfant mais de sa maturité.

9° - *Voyez-vous une meilleure façon d'effectuer le passage du CM 2 au collège ?*

- meilleure concertation entre enseignants "primaire" et "secondaire",
- donner aux enfants des devoirs suffisamment à l'avance afin qu'ils apprennent à organiser leur travail,
- tous les enfants doivent-ils aller en 6° ? Il pourrait y avoir deux ans de plus après le CM 2 en primaire et entrée ensuite en L.E.P., par exemple.

-=-=-=-=-=-

Ces réponses seront étudiées par une commission départementale celle-ci en fera une synthèse pour la commission nationale au Ministère.

KERMESSE

Elle aura lieu le Samedi 11 Juin 1983. Le "défilé" des enfants vous emmènera au stade passer un agréable après-midi.

VOYAGES-SCOLAIRES

à ORPHIN, village des correspondants du C.E. et du C.M. ainsi qu'à VERSAILLES, au parc animalier des Yvelines, et dans un studio de radio parisien..... les 17, 18 et 19 Mai 1983.

au Parc d'attractions de BABYLAND (entre Corbeil et Melun) pour les C.P. et les sections enfantines le 17 Juin 1983.

Ces voyages sont gratuits pour les enfants, la coopérative scolaire, grâce aux bénéfices de la kermesse, surtout, mais aussi à la fête de Noël, aux dons.... prend tous les frais à sa charge.

CONCERT

Les élèves du C.E. et du C.M. se produiront à la M.A.L. de LAON le Vendredi 24 Juin 1983 au soir, avec des enfants d'une vingtaine d'écoles du département. Chaque école présentera un chant choral, seule, puis l'ensemble des enfants interprètera des chants à deux voix.

RENTREE

Les parents désireux d'inscrire leur enfant en maternelle peuvent venir d'ores et déjà à l'école, avec le carnet de santé de l'enfant. Les enfants nés en 1980 seront pris dans la mesure des places disponibles, selon leur date de naissance.

VACANCES 83-84

Les dates sont données du dernier jour de classe au premier jour de rentrée en classe.

Rentrée : Le Jeudi 8 Septembre 1983
Toussaint : du vendredi 28 Octobre au Jeudi 3 Novembre 1983
11 Novembre : du jeudi 10 Novembre au lundi 13 Novembre 1983
Noël : du mardi 20 Décembre 1983 au mercredi 4 Janvier 1984
(les cours du mardi sont reportés au mercredi 4)

Hiver : du jeudi 9 Février 1984 au lundi 20 Février 1984

Printemps : du jeudi 29 Mars au lundi 16 Avril 1984

Eté : du Samedi 30 Juin 1984 au Jeudi 6 Septembre 1984

FOYER CULTUREL

Le Foyer Culturel de COUVRON fut créé et enregistré au Journal Officiel le 29 Octobre 1960; actuellement il se compose ainsi :

Président	:	RAJSKI Julien
Vice-Président	:	BLONDELLE Dominique
Trésorier	:	STRACZEK Serge
Trésorier-Adjoint	:	ROGER Serge
Secrétaire	:	MARTIAK Thierry
Secrétaire-Adjoint	:	LIEDORP Yves
Membres	:	BERTIN Martial
		RENAUX Fabrice
		LIEDORP André
		KUSWICK Dominique
		CATILLON Michel
		BLONDELLE Jacques

A C T I V I T E S

Foot-ball	:	5 équipes : responsable RAJSKI Julien
Musique Chorale	:	Responsable DORIER Jean-Claude
Cyclotourisme	:	Responsable ROGER Ernest
Ping-pong	:	Responsable BLONDELLE Dominique
Bibliothèque	:	Responsable Mme LEBOUCHER
Club des femmes	:	Responsables Mmes LACROIX et LADEUX

Le foyer organise en plus des concours de belote, "bingo-loto", pétanque, repas, voyages et manifestations diverses.

Si une activité vous intéresse, adressez-vous à chaque responsable, vous serez toujours les bienvenus.

RETENEZ BIEN CETTE DATE !..:

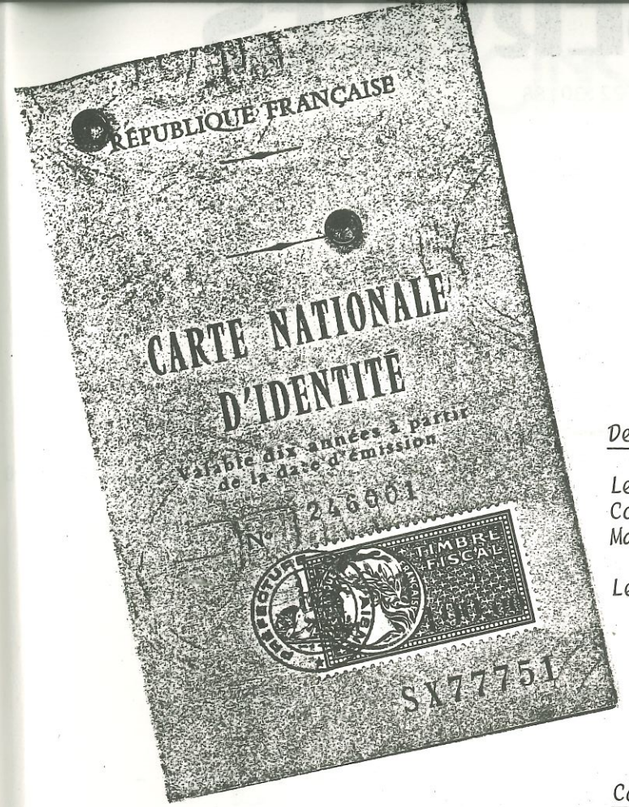
SAMEDI 25 JUIN 1983 A 21 H 00

(en la salle des fêtes de COUVRON)

CONCERT

proposé par le Groupe Vocal de COUVRON

Venez Nombreux !.....



LE BILLET du Secrétaire

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Demande de carte

Les demandes sont déposées auprès du Commissariat de Police ou auprès du Maire.

Les dossiers sont transmis au Préfet.

Constitution du dossier

Pièces à fournir :

. En cas de première demande :

- ° Trois photographies récentes,
- ° Une fiche individuelle d'état civil,
- ° Un timbre fiscal (actuellement d'une valeur de 100 F.)

. En cas de renouvellement :

- ° Deux photographies récentes,
- ° Une fiche individuelle d'état civil,
- ° La carte d'identité périmée,
- ° Un timbre fiscal (actuellement 100 F.)

Si la carte d'identité est demandée pour un mineur, il faut fournir une autorisation écrite de son père, de sa mère ou de son tuteur. Ce formulaire vous sera fourni par la Mairie.

Perte ou vol de la carte

En cas de perte ou vol de la carte nationale d'identité, le titulaire doit en faire la déclaration au commissariat de Police ou à la Gendarmerie, ou au Maire de la commune de domicile.

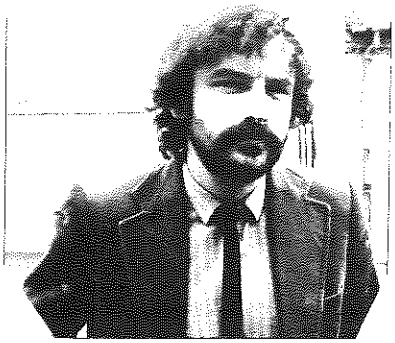
COMITE DE REDACTION

Directeur de la publication



Marcel VIVES

Rédacteur en Chef



Gilles TAMBOURET

Rédacteurs



Gérard DEHON



Jean-Claude DORIER



Richard LAMBERT



Marie-Agnès LEBOUCHER



Edmond SEBESTYEN



Bernard THIEFAINE

imprimé par nos soins